

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

RELATIVE À LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, À LA NATIONALITÉ, À
L'IMMIGRATION ET À L'ASILE - (N° 1322)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
M. Lucas

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 3 de la présente proposition de loi porte une proposition démagogique.

Le groupe Les Républicains souhaite s'affranchir des règles de l'Union européenne dans le but de mener une politique migratoire davantage répressive. Pourtant, les migrations sud-nord ne sont qu'une minorité de leur ensemble. Notre pays ne connaît pas une crise migratoire mais une crise de l'accueil.

Inadapté, porteur d'une logique xénophobe et allant contre le droit de l'Union européenne, cet article doit être supprimé.